

Rapport d'activités 2022

LEADER, LABORATOIRE D'IDÉES
pour une transition territoriale durable
en Provence Verte Sainte-Baume



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Suite à la sélection de leur candidature commune par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur lors du comité de sélection du 16 mars 2015, validée par délibération 2015-532 en date du 25 juin 2015, le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume unissent leurs efforts pour le déploiement du programme LEADER sur les 55 communes qui composent leur périmètre.

Le comité de programmation du GAL, appuyé par l'équipe technique du GAL et l'ensemble du réseau des structures locales partenaires du programme, déploie ainsi toute son énergie pour l'accompagnement technique et financier des porteurs de projets s'inscrivant dans les objectifs de sa stratégie locale de développement intitulée :

LABORATOIRE D'IDÉES POUR UNE TRANSITION TERRITORIALE DURABLE EN PROVENCE VERTE ET SAINTE-BAUME

L'année 2022 a été marquée par l'amorce de la procédure de clôture de la programmation 2014-2022, ainsi que par l'AMI lancé par la Région permettant aux structures éligibles de candidater au programme LEADER 2023-2027 et, en ce qui concerne notre GAL, de poursuivre son engagement pour le déploiement des fonds européens LEADER pour le développement rural de son territoire.

Cette année a démarré avec une vague de 13 nouveaux projets à instruire, suite à l'avis favorable que ces projets ont reçu aux Comités de programmation de décembre 2021. Puis, une relance de tous les porteurs ayant déposé un dossier sur les Appels à projet passés a été entreprise afin de les inciter à déposer dès que possible leur demande de paiement, permettant à notre GAL d'avoir le meilleur visuel possible de sa maquette financière.

Le présent rapport constitue la **synthèse des actions engagées en 2022** pour la poursuite de la démarche LEADER en Provence Verte Sainte-Baume.

Il présentera successivement :

1. LE GAL PROVENCE VERTE SAINTE-BAUME	3
1.1 Territoire et stratégie	3
1.2 Le Comité de programmation.....	3
1.3 L'équipe technique.....	5
2. LE BILAN OPERATIONNEL	6
2.1 Calendrier des actions du GAL.....	6
2.2 Calendrier des rencontres avec le Réseau rural / inter-GAL et calendrier des formations.....	7
2.3 Mise en œuvre du programme d'actions 2022	9
3. LE BILAN EN CHIFFRES	10
3.1 Les Appels à Propositions conduits dans l'année	10
3.2 La programmation des projets	11
3.3 La programmation de la 19.4	11
3.4 Les paiements.....	12
3.5 La consommation de l'enveloppe.....	12
4. PERSPECTIVES.....	12

1. LE GAL PROVENCE VERTE SAINTE-BAUME

1.1 Territoire et stratégie

Composé de 55 communes, le territoire du GAL Provence Verte Sainte-Baume couvre une superficie d'environ 2 100 km², soit près de 7 % du territoire régional. Le territoire compte environ 150 260 habitants soit 68,9 habitants au km². Avec une densité 2 fois plus faible que les moyennes départementale et régionale et une prédominance des espaces naturels et agricoles, ce territoire cumule les principaux attributs démographiques, physiques et fonctionnels d'un espace rural.

Le GAL Provence Verte Sainte-Baume s'est donné pour cap la «transition territoriale durable» à travers l'accompagnement de projets économiques confortant :

- Les filières et microfilières de territoire
- L'accompagnement de projets permettant de mieux connaître et faire connaître les patrimoines qui font l'identité du territoire en Provence Verte Sainte-Baume
- L'accompagnement de projets renforçant le lien social par de nouvelles solidarités au sein du territoire
- L'accompagnement de projets expérimentaux de développement durable et de coopération interterritoriale ou transnationale.

1.2 Le Comité de programmation

L'action du GAL est mise en œuvre par un Comité de programmation composé de deux collèges rassemblant respectivement les représentants du territoire :

- le collège public : élus locaux, représentants d'établissements publics,
- le collège privé : professionnels, associatifs, acteurs sociaux et économiques, citoyens,

Collèges auxquels s'ajoutent les représentants de l'autorité de gestion et de l'ASP en qualité d'observateur.

Il se compose de 52 membres dont 25 membres délibérants titulaires et leurs 25 suppléants ainsi que 2 membres observateurs - autorité de gestion et ASP - sans voix délibérative.

Parmi les 25 membres délibérants figurent 12 membres représentants du collège public et 13 membres représentants du collège privé.

La répartition des sièges au sein du Comité de programmation a été définie en référence à la stratégie de développement inscrite dans le dossier de candidature LEADER 2014-2020, et afin d'obtenir une représentativité optimale de la diversité des territoires et des acteurs en Provence Verte Sainte-Baume.

Les membres du Comité de programmation ont un rôle d'ambassadeurs de la stratégie LEADER sur le territoire et de la forte mobilisation et implication de ces membres dépend le dynamisme des projets présentés et développés en Provence Verte Sainte-Baume.



Photo-©Elodie APPERT-Comité de Programmation-2 juin 2022-Le Val

La composition du Comité de programmation du GAL Provence Verte Sainte-Baume a nécessité quelques mises à jour au cours de cette année 2022.

- Pour le collège public :

M. Franck PERO a succédé à M. Alain MONTIER (décédé) au poste de suppléant pour le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.

Messieurs Michel GILLY et Jean-Jacques BREBAN représentent en tant que titulaire et suppléant la Chambre de commerce et d'industrie du Var.

- Pour le collège privé :

M. Jean-Jacques LEBBOS remplace Mme Dominique BLANC-GUILLERMOU en tant que suppléant pour le Conseil de parc du PNR de la Sainte-Baume

Et le 8 mars 2022, M. Renaud MUSELIER – président de la Région Sud PACA – a désigné M. Georges BOTELLA pour le représenter au sein du Comité de programmation du GAL Provence Verte Sainte-Baume.

1.3 L'équipe technique

L'équipe LEADER fait partie des salariés du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon. C'est le SMPVV qui assure le portage administratif, juridique et financier du GAL Provence Verte Sainte-Baume et de son programme.

Début 2022, l'équipe technique était composée de 3 salariées dédiées à temps complet au programme LEADER sur le territoire :

- Azza CHALLOUF-AUBARD, animatrice-gestionnaire (a quitté la structure fin mars),
- Marie-Laure PERRAULT-LECONTE, gestionnaire animatrice,
- Bernadette MARCHAND, gestionnaire animatrice (a quitté la structure fin novembre).

L'équipe du GAL a été renforcée par 1 ETP de juillet à décembre 2022 pour l'élaboration du dossier de candidature et l'animation de la démarche auprès des différents partenaires.

En cette fin d'année 2022, l'équipe remaniée est – provisoirement – composée de 2 salariées dédiées à temps complet au programme LEADER :

- Marie-Laure PERRAULT-LECONTE, chargée de mission,
- Canelle CARLES, chargé de mission (a intégré la structure début octobre).

Un recrutement (chargé(e) de mission) est actuellement en cours.

Cette équipe est encadrée par la directrice du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, Mme Emmanuelle LASSEE, ainsi que par le directeur du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, M. Alexandre NOEL.

2. LE BILAN OPERATIONNEL

2.1 Calendrier des actions du GAL

2022 Mois	Accueil des porteurs de projets (nb)	Actions du GAL – Travail pour l'AMI 2023-2027	Instruction des demandes de subvention			Instruction (I) et mise en paiement (P)
			AA P 6	AA P 7	AA P 8	
Janvier		Jeudi 27 : comité des financeurs avec la Région pour lecture des dossiers de l'AAP5				
Février						-Plaine Page (I)
Mars						-Chambre agriculture (I/P) -Ferme de la Prétuilière (I/P) - Plaine page (P) - Potagers et compagnie (I) -Asso « découverte Ste-Baume » (I)
Avril		Vendredi 29 : plénière de la Région, passage de nos dossiers de l'AAP 5				- Asso « découverte Ste-Baume » (P) - Potagers et compagnie (P) - Defismed (I) - Les AMAP (I)
Mai		Mercredi 4 : découverte de l'AMI pour la candidature 2023-2027 Jeudi 12 : préparation du COPROG du 2 juin, 1 ^{ère} lecture des 2 dossiers reçus pour avis d'opportunité				- Defismed (P) - ACT (I)
Juin		Jeudi 2 : COPROG au Val le matin, suivi d'ateliers de concertation avec les membres du Comité Vendredi 3 : lancement de l'AAP 8 Jeudi 30 : réunion entre les techniciens du SMPVV et ceux du PNR Ste-Baume à Plan d'Aups				- Les AMAP (P) - ACT (P)
Juillet		Mercredi 6 et Jeudi 7 : ateliers de concertation avec les acteurs locaux à Bras et au Castellet Lundi 18 : comité de suivi n°1, présentation de la stratégie 2023-2027				
Août		Mardi 23 : rencontre avec le service Europe-direction des finances du Dpt 83				- GAEC Âne Rit (I)

Septembre		Jeudi 22 : comité des financeurs avec la Région pour lecture des dossiers de l'AAP 6 Mardi 13 : comité de suivi n°2, présentation de la stratégie 2023-2027 retravaillée avec les fiches-actions Jeudi 22 : comité syndical du SMPVV, validation de la stratégie 2023-2027				- GAEC Âne Rit (P)
Octobre		Jeudi 13 : préparation du COPROG du 7 novembre, 1 ^{ère} lecture des 5 dossiers reçus pour avis d'opportunité				- ADEAR (I) - Plaine Page (I)
Novembre		Lundi 7 : COPROG à Brignoles Mardi 8 : lancement de l'AAP 9 Jeudi 17 : retour de la région sur le 1 ^{er} dossier de candidature				- Plaine Page (P) - ADEAR (P) - SCIC Agribio Provence (I) - Collaborative Energy (I) - Conservatoire Méditerranéen Partage (I)
Décembre		Vendredi 16 : plénière de la Région, passage de nos dossiers de l'AAP 6				- SCIC Agribio Provence (P) - Collaborative Energy (P) - Conservatoire Méditerranéen Partagé (P) - CCPV POPI (I)

2.2 Calendrier des rencontres avec le Réseau rural / inter-GAL et calendrier des formations

2022 Mois	Réseau rural / InterGAL - Formation	Présentiel	Visio Webinaire	
Janvier	Lundi 24 : formation sur le logiciel OSIRIS – ASP Mardi 25 : formation sur les feuilles de calcul / FCR - ASP	Aix 13	x	
Février				
Mars	Mardi 1 ^{er} : InterGAL technique avec la Région		x	
Avril	Mardi 12 : InterGAL technique avec la Région Jeudi 14 : formation « procédures dépenses de personnel » Mardi 26 : formation « réaliser une vidéo avec son smartphone » - lycée agricole	Gardanne 13	x	
Mai	Jeudi 5 : InterGAL suite à réception de l'AMI candidature 2023-2027		x	

Juin	Jeudi 9 : RR, présentation du SRADDET, Plan climat et COP d'avance Mardi 14 : présentation officielle de l'AMI aux élus et techniciens par la Région Jeudi 23 : RR, atelier préparation candidature 2023-2027	Manosque 04 Volonne 04	x	
Juillet	Lundi 4 : InterGAL technique avec la Région Mardi 12 : RR, plan de diagnostic pour la candidature 2023-2027 Vendredi 22 : RR, appui à l'élaboration de la candidature Jeudi 28 : RR, présentation des mesures FEADER 2023-2027		x x x x	
Août				
Septembre	Mercredi 7 : RR, thématique « services, social, santé » Jeudi 8 : RR, thématique « transition énergétique et écologique » Jeudi 15 : RR, thématique « soutien à l'entrepreneuriat et aux acteurs économiques »	Eyglis 05 Eyglis 05	x	
Octobre				
Novembre	Mercredi 9 : Réunion territoriale d'information – AAP volet rural du FEDER Mardi 15 : RR, thématique « exode urbain, mythe ou réalité » Lundi 21 : IntergAL technique avec la Région	Le Luc 83	x x	
Décembre				

2.3 Mise en œuvre du programme d'actions 2022

Les Appels à projets - AAP - permettent de communiquer sur le programme LEADER et d'attirer de nouveaux porteurs de projet du territoire vers LEADER tout en sélectionnant les thèmes souhaités.

Différents AAP ont été lancés en cette année 2022 :

L'AAP 6 – 31 mai au 30 septembre 2021 - les dossiers reçus sont passés aux COPROG des 2 et 9 décembre 2021. Les 13 dossiers ayant reçu un avis favorable sont instruits en 2022

L'AAP 7 – 21 décembre 2021 au 31 mars 2022 - les 2 dossiers reçus sont passés au COPROG du 2 juin 2022

L'AAP 8 – 3 juin au 15 septembre 2022 - les 5 dossiers reçus sont passés au COPROG du 7 novembre 2022

L'AAP 9 – 8 novembre 2022 au 28 février 2023 - les dossiers reçus passeront au 1^{er} COPROG en mars 2023

Ce dernier AAP permet de consommer l'enveloppe restante pour ce programme 2014-2022 et sera probablement l'un des derniers Appels à projets. Cet AAP est relatif à la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Développement (19.2) et aux projets de coopération (19.3).

La communication / presse

7 GAL de la Région PACA ont validé l'appui de l'agence Bleu Tomate pour renforcer leur communication. L'agence a donc organisé deux ateliers pour co-construire une méthodologie de communication commune aux GAL et décliner un plan de communication et une stratégie média. Il s'agit aussi pour les GAL de mieux valoriser les projets qui ont vu le jour sur leur territoire grâce à LEADER et de mettre en lumière la plus-value de ce programme pour le développement rural :

- le 8 juillet à Forcalquier (04) – atelier pour identifier les enjeux et les cibles, ainsi que les différentes actions possibles à destination des médias, mais aussi des partenaires, des élus, des porteurs de projet.
- le 17 novembre à Carpentras (84) – présentation du plan d'actions communication et formation aux différentes actions.

Accompagnement des porteurs de projets

En cette fin de programmation LEADER, l'équipe technique a voulu mettre en place un appui renforcé auprès des porteurs de projet en mentionnant dans les appels à projet que dorénavant un rendez-vous préalable avec l'équipe technique est obligatoire à tout dépôt de projet. Ce rendez-vous permet à l'équipe d'insister auprès des porteurs de projet sur le fait que les projets doivent entrer dans des délais contraints par cette fin de programmation.

On remarque aussi que depuis 2018, quand les premiers paiements ont été effectués sur le territoire et que des projets ont vu le jour grâce à LEADER, le bouche-à-oreille a fonctionné, et aujourd'hui nombreux sont les porteurs éventuels qui « frappent à la porte » du service entre 2 appels à projet.

Candidature programme LEADER 2023-2027

Afin d'élaborer le dossier de candidature conformément à l'AMI paru en mai 2022, le GAL Provence Verte Verdon Sainte-Baume a lancé une consultation en mai afin de se faire accompagner par un prestataire extérieur. Le bureau d'étude TERITEO (associé à BOREAL) a ainsi été retenu pour un appui à l'élaboration de la candidature du GAL Provence Verte Verdon Sainte-Baume.

En interne, dès mai 2022, l'équipe technique a été fortement mobilisée pour l'élaboration de la candidature : l'équipe du GAL a été renforcée par 1 ETP à partir de juillet 2022 pour l'élaboration du dossier de candidature et l'animation de la démarche auprès des différents partenaires.

Le GAL a également choisi conformément à l'AMI de mettre en place une forte concertation auprès des acteurs locaux tout au long de la candidature prenant différentes formes : mobilisation du COPROG, entretiens individuels, réunions techniques avec les chargées de mission, ateliers de concertation avec les acteurs socioéconomiques publics et privés, comité de suivi, association des départements.

In fine, les bureaux et comités syndicaux des 2 structures coporteuses ont validé la stratégie du futur programme 2023-2027.

3. LE BILAN EN CHIFFRES

3.1 Les Appels à Propositions conduits dans l'année

Les porteurs des 3 projets déposés dans le cadre de l'AAP7 ont été invités à présenter leurs projets pour avis d'opportunité à l'occasion du comité de programmation du 2 juin 2022. Les 3 projets présentés ont bénéficié d'un avis d'opportunité favorable. L'un d'entre eux n'a finalement pas été déposé par le porteur de projet.

Intitulé du projet	Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget présenté	FEADER	CPN
Education climat-air-énergie, sobriété lumineuse et énergies citoyennes en PVV	3.0 Innovations durables	Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	86 000,00	41 280,00	27 520,00
Aménager une ferme maraîchère municipale, autonome en énergie, pour approvisionner en fruits et légumes bio la cantine de Rocbaron	3.0 Innovations durables	Commune de Rocbaron	129 561,00	62 189,28	41 459,52
Coopération transnationale pour une valorisation complémentaire du pin d'Alep et du pistachier térébinthe	4.0 Coopération	Association « Forêt modèle de Provence »	100 000,00	54 000,00	36 000,00

Les porteurs des 5 projets déposés dans le cadre de l'AAP8 ont été invités à présenter leurs projets pour avis d'opportunité à l'occasion du comité de programmation du 7 novembre 2022. 3 des 5 projets présentés ont bénéficié d'un avis d'opportunité favorable.

Intitulé du projet	Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget présenté	FEADER	CPN
Investissements dans des équipements associés à l'activité de production d'huile d'olive	1.2 Investir dans les filières	Coopérative Oléicole la Tavernaise	35 512,00	19 176,50	12 784,30
Maison de famille en Provence Verte	1.2 Investir dans les filières	Maison SUMIANE	43 350,00	23 409,00	15 606,00
Valorisation du GR de Pays « Sanctuaires en Provence Verte »	2.1 Valoriser le patrimoine	Office de tourisme Provence Verte Verdon	24 305,00	13 124,70	8 749,80
Cafés Transition NOUS	2.2 Renforcer le lien social	Collectif NOUS	50 630,00	27 340,20	18 226,80
Mention complémentaire Construction en pierre massive	3.0 Innovations durables	Fondation Apprentis d'Auteuil	50 769,40	27 415,50	18 277,00

3.2 La programmation des projets

En 2022 ont pu être programmés

Les 8 dossiers de l'AAP 5 à l'occasion du Comité de programmation du 2 juin 2022.

Intitulé du projet	Fiche action	Maître d'ouvrage	Budget présenté	FEADER	CPN
Valorisation des produits locaux de la Provence Verte sur la Foire de Brignoles	1.1 Structurer les filières	Association de la Foire de Brignoles	106 555,47	57 539,94	38 359,96
« Lei ressorsas d'aqui » - inventaire des éco-matériaux locaux pour la construction / rénovation	1.1 Structurer les filières	Association de la Vallée du Gapeau en transition	46 784,00	23 740,18	15 826,79
Accompagnement des agriculteurs et des opérateurs du tourisme à la transition écologique en Sainte-Baume	1.1 Structurer les filières	Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume	108 506,28	58 593,39	39 062,26
Scierie pour mise en valeur de bois locaux	1.2 Investir dans les filières	Scierie Vuylsteek	42 785,00	23 103,90	15 402,60
Développement de la gamme de biscuit St Louis et mécanisation de la fabrication	1.2 Investir dans les filières	SARL Lafitau	24 193,00	13 064,22	8 709,48
Création d'un fournil biologique	1.2 Investir dans les filières	Entreprise individuelle O fournil naturel	64 262,29	34 415,05	22 943,37
Une histoire de famille, un patrimoine vivant	2.1 Valoriser le patrimoine	Association Le Château	75 138,00	40 574,52	27 049,68
Etude de faisabilité du réemploi de pots en verre : des produits locaux dans des bocal locaux	3.0 Innovation durable	Ecoscience Provence	85 224,03	45 783,37	30 522,25

3.3 La programmation de la 19.4

Porteur	Projet	Montant présenté	FEADER	CPN
Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Soutien pour les frais d'animation et de fonctionnement du GAL Provence Verte Sainte-Baume	119 388,01	71 632,81	47 755,20

3.4 Les paiements

En 2022, le GAL a continué à mettre en œuvre le paiement des projets. Durant l'année 2022, 13 projets ont reçu un versement, ce qui porte à 61 le nombre de projets ayant déjà reçu un ou plusieurs versement, acompte ou solde, au 31 décembre 2022. 39 d'entre eux sont déjà soldés.

Le montant d'aides publiques payées s'élève à ce jour à 1 344 367 €, dont :

- 824 696 € de FEADER
- 496 866 € de contrepartie nationale du Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur
- 8 886 € de contrepartie nationale de la Communauté d'Agglomération Provence Verte
- 13 919 € d'autofinancement du Maître d'Ouvrage Public

8 autres demandes de paiement sont en cours d'instruction par le service instructeur, et plusieurs autres sont en train d'être finalisées par les bénéficiaires et devraient être payées dans le courant du premier trimestre 2023.

3.5 La consommation de l'enveloppe

En fin d'année 2022, la maquette financière du GAL LEADER Provence Verte Sainte-Baume affiche :

Sous-mesure / Fiche Actions	Montant FEADER	Montant Programmé	Montant à programmer AAP 7 - mars 2023	Taux de programmation virtuel	Enveloppe disponible virtuelle *
1.1 - Structuration des filières de territoire	634 913,38 €	611 408,93 €	0 €	96 %	23 504,45 €
1.2 - Investissements dans les filières de territoire	434 913,38 €	381 575,03 €	0 €	88 %	53 338,35 €
2.1 - Patrimoines et identité	471 532,94 €	447 775,48 €	0 €	95%	23 757,46 €
2.2 - Lien-social	299 913,38 €	246 861,08 €	0 €	82 %	53 052,30 €
3.0 - Projets-pilotes	289 913,38 €	190 117, 78 €	100 746,79 €	100 %	- 951,19 €
Stratégie locale de développement - TOTAL 19.2	2 131 186,46 €	1 877 738,30 €	296 814,57 €	93 %	152 701,37 €
Coopération – 19.3	150 963,79 €	23 564,13 €	0 €	16 %	127 399,66 €
Animation-fonctionnement du GAL – 19.4	737 125,55 €	502 581,25 €	0 €	68 %	234 544,30 €

* Enveloppe disponible virtuelle fin 2022 avant validation des transferts nécessaires entre fiches-actions pour gérer les provisions des AAP.

4. PERSPECTIVES

Si la candidature du Syndicat Mixte est retenue pour la prochaine programmation 2023-2027, l'année 2023 sera une année de transition entre la gestion de la fin de la programmation actuelle et la préparation de la mise en œuvre du programme à venir.

En vue de la fin du programme LEADER 2014-2022, en 2023 il s'agira de :

- Suivre les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets en cours, continuer à programmer, conventionner et payer les dossiers,
- Communiquer sur la plus-value du programme LEADER sur le territoire.

Si le territoire est retenu pour le prochain programme LEADER, l'année 2023 sera marquée aussi par :

- Le conventionnement et l'outillage du GAL avec la Région,
- Le lancement du programme 2023-2027.